

Agenda 21 Plérin	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 3 : Développer le solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti communal</b>	
Contexte	La Ville de Plérin dispose d'un parc immobilier d'environ 50 bâtiments pour une surface utile de 42 000 m <sup>2</sup> . Ce parc est destiné aux multiples usages du service public (accueil, écoles, culture, sports, vie associative...). Les surfaces extérieures et notamment les toitures de certains bâtiments pourraient servir à l'installation de centrales solaires photovoltaïques. Cependant, compte tenu de l'importance des investissements liés à de tels projets, la Ville de Plérin se tourne vers des partenaires techniques et financiers.
Enjeux DD	Environnemental : compenser les émissions carbonées de la commune et réduire le bilan carbone du territoire.
	Social : soutenir l'emploi en lien avec le développement durable, sensibiliser les Plérinais par l'exemplarité.
	Economique : faire de la mise en œuvre du développement durable un facteur de développement économique local.
Mesures concrètes	Lancer un premier appel à projets pour la location de toitures de bâtiments communaux auprès d'entreprises chargées de concevoir, d'installer et d'exploiter des centrales solaires photovoltaïques sur la salle Océane, les Tennis couverts Gouédard, et le Centre Technique Municipal.
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable.
Partenaires	Entreprises, Saint-Brieuc Agglomération.
Calendrier prévisionnel	Appel à projet : fin 2010. Délais études et autorisations, puis travaux : environ 1 an. Mise en service des installations : début 2012
Budget prévisionnel	Gain pour la commune : paiement d'une redevance par l'entreprise locataire.
Indicateurs de suivi	Production énergétique/an
Lien avec d'autres actions	- Etudier la faisabilité de l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la Ville Gervaux. (Action 5)